



PREFET  
ADMINISTRATEUR SUPERIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Service de la Réglementation  
et des Élections

Bureau des Titres sécurisés

L'ADMINISTRATION SUPERIEURE  
COMMUNIQUE



Accord le 19/07

+ à transmettre au  
au diffusion sp

Mata'Utu, le 19 juillet 2017

J. Dmy

Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna communique aux étudiants qui doivent faire leur rentrée 2017-2018 dans des établissements scolaires situés hors du Territoire ou qui passeraient des examens en fin d'année ainsi qu'aux usagers qui ne disposeraient pas encore d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité, ou dont les titres seraient déjà expirés de bien vouloir accomplir, dès aujourd'hui, les démarches administratives requises, afin de pouvoir disposer en temps utile de tous les documents nécessaires pour quitter le Territoire.

Il est rappelé que les demandes de passeports biométriques doivent être faites, au plus tard, un mois avant la date de départ et que **les passeports provisoires - dits d'urgence - ne sont délivrés qu'en cas d'extrême urgence, notamment pour les évacuations sanitaires. Aucune demande de passeport provisoire faite en dehors de ce cadre ne sera acceptée.**

Enfin, afin d'éviter toute annulation automatique des titres non retirés, toute personne ayant déposé une demande de passeport depuis plus d'un mois est invitée à prendre contact avec les services compétents pour la récupération de son titre de voyage.

Pour Wallis, veuillez vous adresser à la Circonscription d'Uvéa, bureau de la Réglementation.

Heures, d'ouverture du bureau : du Lundi au Jeudi de 7h30 à 15h30 et le Vendredi de 07h30 à 14h30.

Téléphone : 72 02 30

Pour Futuna, veuillez vous adresser à la Délégation de Futuna au bureau de la Réglementation / Etat Civil / Election/ Passeport-cni.

Heures, d'ouverture du bureau : du Lundi au Jeudi de 07h30 à 15h30 et le Vendredi de 07h30 à 14h30.

Téléphone : 72 38 05